



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 068-216802082-20250414-2025_DELIB_12-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MICHELBACH-LE-HAUT**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
07 avril 2025

Date d'affichage

Séance du: Lundi 14 avril 2025
L'an Deux mille vingt cinq
et le 14.04.2025
à 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André WOLGENSINGER, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers sauf Messieurs MUNCH Laurent, HERNANDEZ David, WENZINGER Benoît et NORTH Frédéric ainsi que Mme ALLEMANN Elodie.

Mme Sonia WOLGENSINGER A été élue secrétaire de séance

12_2025

OBJET : Acquisition d'une parcelle de bois au Weiherholz

Mr le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain référencée n° 14 en section 10 d'une contenance de 12,41 ares constituée exclusivement de bois est à vendre.

Ce terrain est situé au lieudit Weiherholz.

La commune est propriétaire de la parcelle adjacente n° 8 de 520.04 ares soit 52 004 m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ainsi que des frais d'acte,

Mr le Maire étant en parenté avec le vendeur, il se retire du vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- **Autorise** Mr le 1^{er} adjoint à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 50 € de l'are. Les frais notariés seront en sus du prix de vente.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal le **15 AVR. 2025**

André WOLGENSINGER

Maire



Sonia WOLGENSINGER

Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission au représentant de l'Etat le **15 AVR. 2025**
- de la publication à compter du **15 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat.